



Tout le monde a droit à sa mutuelle

Publié le 20/05/2015 par Kharinne charov

La Ville a signé une convention avec Actiom pour proposer aux habitants (hors salariés du privé) une complémentaire.

Le diagnostic dressé par l'atelier santé ville est clair : à Rochefort, on assiste à une surmortalité pour certaines maladies, mais aussi à un renoncement aux soins et un mauvais accès aux droits. De même que le contrat de ville expose qu'ici plus qu'ailleurs, les pauvres et les chômeurs sont plus nombreux, les personnes isolées et celles de faible niveau scolaire aussi.

Voilà un constat devant lequel nul ne peut rester muet. Pour proposer à ses habitants de mieux se soigner et donc de regagner une meilleure santé, mais aussi une meilleure estime de soi, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et l'association Actiom (1) ont signé une convention hier.

Pas que pour les pauvres

Grâce à l'intervention d'Actiom, tout Rochefortais (sauf les salariés du privé qui dès 2016 devront contracter une mutuelle via leur entreprise) pourra, s'il le souhaite, accéder à une mutuelle, selon un tarif plus intéressant qu'avec un contrat individuel et avec les mêmes avantages qu'une mutuelle de groupe. L'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) dont bénéficient les plus démunis, peut servir à payer cette mutuelle. Si la Ville saisit cette opportunité qui ne lui coûte pas un kopek, comme l'ont déjà fait 200 communes en France, c'est d'abord pour favoriser l'accès aux soins des plus démunis, mais pas que.

Les trois formules (Économie, Sécurité ou Confort) coûtent au tarif de base, 15 € (enfant), 30 € (moins de 60 ans) ou 59 € (plus de 60 ans) par mois. Et elles s'adressent aux jeunes, aux chômeurs, aux seniors, mais aussi aux libéraux, aux agriculteurs et aux commerçants. Soit 40 % de la population environ.

Chaque année, Actiom s'engage à renégocier les tarifs, voire à changer de mutuelle. Pour l'heure, à Rochefort, l'association offrira le choix entre le Pavillon de la Mutualité et Miel Mutuelle.

Une réunion publique aura lieu sur le sujet le jeudi 11 juin à 18 heures au palais des Congrès. Avant ses permanences mensuelles, Actiom fera des portes ouvertes au CCAS, rue Pujos les 17, 18 et 19 juin.

(1) Actiom (actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents) a été créée par des courtiers en assurance agissant dans la protection sociale.